Lancement d'une augmentation de capital au moyen d'un placement privé accéléré

Communiqué de presse – de l'administrateur unique

Information réglementée

08/11/2022 – 15h00

MORE INFORMATION:
MONTEA.COM

MONTEA
SPACE FOR GROWTH

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS (Y COMPRIS LEURS TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ETAT DES ETATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VIOLATION DES LOIS PERTINENTES DE CETTE JURIDICTION. EN OUTRE, CETTE ANNONCE EST FAITE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION.

Augmentation du capital au moyen d'un placement privé accéléré.

- **Montea SA (la "Société") annonce le lancement d'une augmentation de capital de maximum 1.602.364 nouvelles actions au moyen d'un placement privé et exonéré de nouvelles actions au moyen d'un « *accelerated bookbuild procedure* » (l'"Offre").**

- **Le produit de l'Offre sera, avant tout, utilisé pour poursuivre le plan de croissance de Track'24, en libérant le potentiel de l'importante réserve foncière de la Société au moyen de développements internes à un rendement initial net moyen d'au moins 6%. En outre, dans le climat énergétique difficile d'aujourd'hui, Montea vise à tirer davantage parti des investissements en matière d'énergie et d'autres investissements en matière de durabilité, conformément à son plan de durabilité 2030/2050, en mettant l'accent sur les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables (par exemple, panneaux solaires, éclairage LED, pompes à chaleur et stockage sur batterie). Cette opération permettra également d'abaisser le ratio d'endettement et de soutenir la solidité du bilan en période de forte volatilité des marchés, d'affaiblissement des perspectives macroéconomiques et de hausse des taux d'intérêt. Le produit net visé réduira, pro forma, le ratio d'endettement à 39% . Enfin, le produit augmentera encore la position de liquidité de Montea et permettra à la Société de répondre rapidement aux opportunités d'investissement, en se concentrant sur des propriétés logistiques durables, multimodales et multifonctionnelles situées à des emplacements stratégiques.**

- **Pas de détachement du coupon. Les nouvelles actions sont émises avec les coupons n° 25 et suivants attachés. Les actions nouvelles donnent donc droit à un dividende à compter du 1ier janvier 2022, soit un dividende brut attendu de 3,30 € par action.**

- **En incluant les nouvelles actions attendues de l'augmentation de capital proposée, Montea reconfirme ses perspectives pour :**
    - **2022 : un résultat EPRA de € 4,10 par action pour 2022 (une augmentation de 9% par rapport à 2021) et un dividende de € 3,30 par action pour 2022 (une augmentation de 9% par rapport à 2021) ;**
    - **Track'24 : un résultat EPRA de 4,30 € par action pour 2024 (> 20% d'augmentation par rapport à 2020) et un dividende de 3,45 € par action pour 2024 (> 20% d'augmentation par rapport à 2020).**

- **BNP Paribas Fortis SA/NV et ING Belgium NV/SA, agissent en tant que Joint Global Coordinators, et ABN Amro Bank N.V., en coopération avec ODDO BHFS SCA, Belfius Bank SA/NV, en coopération avec Kepler Cheuvreux S.A. (y compris ses succursales et affiliés), et KBC Securities SA/NV, agissent en tant que Joint Bookrunners.**

MONTEA
SPACE FOR GROWTH

Structure

L'Offre aura lieu au moyen d'un placement privé (accelerated bookbuilding):

(A) en dehors des États-Unis d'Amérique sur la base de la Réglementation S conformément au US Securities Act, telle que modifiée (la « **US Securities Act** ») dans:

(i) les états membres de l'Espace Economique Européen (« EEE »), (x) aux "investisseurs qualifiés" tel que défini à l'article 2 (e) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, telle que modifiée (le « **Règlement Prospectus** ») conformément à l'exemption de prospectus prévue aux articles 1.4(a) et 1.5(a) du Règlement Prospectus, (y) au moins de 150 personnes physiques ou morales par état membre de l'EEE, autres que des investisseurs qualifiés, conformément à l'exemption de prospectus prévue à l'article 1.4(b) et 1.5(a) du Prospectus Règlement ou (z) aux des personnes morales autres que des "investisseurs qualifiés", pour un montant total d'au moins 100.000 EUR par investisseur conformément à l'exemption de prospectus prévue à l'article 1(4)(d) et 1.5(a) du Règlement Prospectus;

(ii) au Royaume-Uni, à des " investisseurs qualifiés " tels que définis à l'article 2(e) du Règlement sur les prospectus tel que modifié et transposé dans le droit du Royaume-Uni en vertu de la « *European Union (Withdrawal) Act 2018* » et de la « *European Union (Withdrawal Agreement) Act 2020* » (le « **UK Prospectus Regulation** ») qui sont également caractérisés comme (i) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements répondant à la définition des "professionnels de l'investissement" de l'article 19(5) du « *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* », tel que modifié (« Order »), ou (ii) des « *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* » relevant de l'article 49(2) (a) à (d) du Order, ou (iii) des personnes auxquelles une offre de nouvelles actions peut être légalement communiquée et qui peuvent légalement participer à l'Offre; et

(iii) en Suisse, à des investisseurs « classés comme clients professionnels » conformément à l'article 4 juncto 36 de la Loi Suisse sur les Services Financiers (« Finanzdienstleistungsgesetz ») du 15 juin 2018, telle que modifiée ; ainsi que

(iv) dans d'autres juridictions sélectionnées, à certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels, conformément aux restrictions applicables.

(B) aux États-Unis d'Amérique, à des « acheteurs institutionnels qualifiés » (« **QIBs »**), tels que définis dans la règle 144A de l'US Securities Act.

L'augmentation de capital sous-jacente à l'Offre aura lieu dans le cadre du capital autorisé, tel que prévu à l'article 6.3(c) des statuts de la Société, qui permet à la Société d'augmenter son capital d'un montant maximum de EUR 32.656.181,05 (hors prime d'émission) par des apports en numéraire avec suppression du droit de préférence légal et sans attribution d'un droit d'allocation irréductible à ses actionnaires existants, conformément à l'article 7:191 du Code des Sociétés et des Associations et à l'article 26, §1, troisième alinéa de la Loi du 12 mai 2014 sur les sociétés immobilières réglementées. Le capital autorisé a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 18 mai 2021 et la Société n'a pas encore utilisé son capital autorisé, conformément l'article 6.3(c) de ses statuts, depuis cette date.

Le prix d'émission final et le nombre final d'actions nouvelles à émettre seront déterminés par la Société après consultation des Joint Global Coordinators et des Joint Bookrunners. L'Offre débutera immédiatement après la publication du présent communiqué de presse.

La Société a donc demandé la suspension de la négociation de ses actions sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et d'Euronext Paris jusqu'à la publication des résultats de l'Offre.

Sous réserve de prolongation, le livre d'ordres sera clôturé aujourd'hui, le 8 novembre 2022. Les résultats de l'Offre seront publiés dans un communiqué de presse qui devrait être diffusé vers le 9 novembre 2022.

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS (Y COMPRIS LEURS TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ETAT DES ETATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VIOLATION DES LOIS PERTINENTES DE CETTE JURIDICTION. EN OUTRE, CETTE ANNONCE EST FAITE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION.

Utilisation des fonds

L'objectif principal de l'Offre est d'acquérir de nouvelles ressources financières pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de croissance de la société à un rendement initial net moyen d'au moins 6 % et de renforcer ses fonds propres et son bilan.

Les fonds de l'Offre seront, avant tout, utilisés pour poursuivre le plan de croissance de Track'24, en libérant le potentiel de l'importante réserve foncière de la Société au moyen de développements internes à un rendement initial net moyen d'au moins 6%. En outre, dans le climat énergétique difficile d'aujourd'hui, Montea vise à tirer davantage parti des investissements en matière d'énergie et d'autres investissements en matière de durabilité, conformément à son plan de durabilité 2030/2050, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables (par exemple, panneaux solaires, éclairage LED, pompes à chaleur et stockage sur batterie). Cette opération permettra également d'abaisser le ratio d'endettement et de soutenir la solidité du bilan en période de forte volatilité des marchés, d'affaiblissement des perspectives macroéconomiques et de hausse des taux d'intérêt. Le produit net visé réduira, pro forma, le ratio d'endettement à env. 39%. Enfin, les fonds renforcent la position de liquidité de Montea et permettront à la Société de répondre rapidement aux opportunités d'investissement, en se concentrant sur des propriétés logistiques durables, multimodales et multifonctionnelles situées à des emplacements stratégiques.

Nouvelles actions

Les nouvelles actions sont émises conformément au droit belge et sont des actions ordinaires qui représentent le capital, sous la même forme que les actions existantes. Elles confèrent les mêmes droits que les actions existantes, y compris le droit au dividende pour l'exercice en cours.

Dans le cadre de l'Offre, la Société a soumis à Euronext Brussels et Euronext Paris une demande d'admission à la négociation des nouvelles actions à émettre à la suite de l'augmentation de capital sous-jacente à l'Offre. La Société prévoit que les nouvelles actions seront admises à la négociation sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et d'Euronext Paris immédiatement après leur émission, qui devrait avoir lieu le ou vers le 14 novembre 2022. Les nouvelles actions auront le code ISIN BE0003853703, qui est le même code que les actions existantes.

Dividende

Pas de détachement du coupon. Les nouvelles actions seront émises avec les coupons n°. 25 et suivants attachés. Les nouvelles actions donnent donc droit à des bénéfices à partir du 1er janvier 2022, un dividende brut attendu de 3,30 € par action.

Confirmation des perspectives

En incluant les nouvelles actions attendues de l'augmentation de capital proposée, Montea reconfirme ses perspectives pour :

- 2022 : un résultat EPRA de € 4,10 par action pour 2022 (une augmentation de 9% par rapport à 2021) et un dividende de € 3,30 par action pour 2022 (une augmentation de 9% par rapport à 2021) ;
- Track'24 : un résultat EPRA de 4,30 € par action pour 2024 (> 20% d'augmentation par rapport à 2020) et un dividende de 3,45 € par action pour 2024 (> 20% d'augmentation par rapport à 2020).

Ces perspectives sont basées sur les informations et les conditions actuelles et sont soumises à des circonstances imprévues dans le contexte d'un environnement macroéconomique volatile et d'intérêts accrus.

Stand-still

Dans le cadre de l'Offre, la Société sera soumise à une période de stand-still de 90 jours qui fera l'objet d'exceptions habituelles.

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS (Y COMPRIS LEURS TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ETAT DES ETATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VIOLATION DES LOIS PERTINENTES DE CETTE JURIDICTION. EN OUTRE, CETTE ANNONCE EST FAITE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION.

Syndicat

BNP Paribas Fortis SA/NV et ING Belgium NV/SA, agissent en tant que Joint Global Coordinators, et ABN Amro Bank N.V., en coopération avec ODDO BHFS SCA, Belfius Bank SA/NV, en coopération avec Kepler Cheuvreux S.A. (y compris ses succursales et affiliés), et KBC Securities SA/NV, agissent en tant que Joint Bookrunners.

Calendrier indicatif de l'Offre

Lancement du placement privé accélérée et suspension des actions Montea en cours de négociation	8 novembre 2022
Placement accélérée (intra-day)	8 novembre 2022
Communiqué de presse sur les résultats, le prix d'émission et le nombre de nouvelles actions à émettre et la reprise de la négociation des actions Montea (sous réserve d'accélération/extension)	9 novembre 2022
Attribution définitive de nouvelles action	9 novembre 2022
Libération des nouvelles actions	14 novembre 2022
Augmentation de capital et livraison des nouvelles actions	14 novembre 2022
Admission à la négociation des actions nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles et d'Euronext Paris	14 novembre 2022

La Société peut modifier, en les accélérant ou en les prolongeant, les dates et heures de l'Offre et les périodes indiquées dans le calendrier indicatif ci-dessus. En cas de modification du calendrier indicatif, la Société en informera Euronext Brussels et Euronext Paris ainsi que les investisseurs par le biais d'un communiqué de presse et sur le site Web de la Société.

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS (Y COMPRIS LEURS TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ETAT DES ETATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VIOLATION DES LOIS PERTINENTES DE CETTE JURIDICTION. EN OUTRE, CETTE ANNONCE EST FAITE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient un certain nombre de déclarations prospectives. Ces déclarations sont soumises à des risques et des incertitudes qui peuvent conduire à des résultats réels sensiblement différents des résultats qui pourraient être supposés dans ce communiqué de presse sur la base de ces déclarations prévisionnelles. Les principaux facteurs susceptibles d'influencer ces résultats sont les changements de la situation économique, les facteurs commerciaux, fiscaux et environnementaux.

Disclaimer

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE DIFFUSÉES, PUBLIÉES OU DISTRIBUÉES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU VERS LES ÉTATS-UNIS (Y COMPRIS LEURS TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), LE CANADA, L'AUSTRALIE, LE JAPON, L'AFRIQUE DU SUD OU TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VIOLATION DES LOIS PERTINENTES DE CETTE JURIDICTION.

Ce communiqué de presse ne peut être consultées que par les investisseurs qui peuvent avoir accès à ces informations comme le permet la réglementation applicable. Ce communiqué de presse est mis à disposition à des fins d'information uniquement. La reproduction de ce version électronique (i) sur un autre site web ou à tout autre endroit virtuel ou physique, ou (ii) sous forme imprimée ou sur tout autre support dans le but de distribuer ces documents, de quelque manière que ce soit, est strictement interdite.

Ce communiqué de presse est mise à disposition à des fins d'information uniquement et n'est en aucun cas destiné à constituer (et il n'y aura pas) une offre de vente ou de souscription, ou l'annonce d'une offre de vente ou de souscription à venir, ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, ou l'annonce d'une sollicitation à venir d'une offre d'achat ou de souscription de tout titre de la Société dans, ou envers des résidents, habitants ou citoyens de l'EEE (sauf dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis ci-dessous), des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, du Japon, de l'Afrique du Sud, de la Suisse (sauf dans le cadre d'un placement privé avec des clients professionnels, tel que défini ci-dessous), du Royaume-Uni (sauf dans le cadre d'un placement privé avec des personnes concernées, tel que défini ci-dessous) ou de toute autre juridiction où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée sans enregistrement, exemption d'enregistrement ou qualification en vertu de la législation applicable de la juridiction concernée, ou ne remplit pas les conditions requises par la législation applicable de la juridiction concernée.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de United States Securities Act de 1933, telle que modifiée (la "US Securities Act"), ou auprès de toute autre autorité de réglementation des valeurs mobilières de tout État ou autre juridiction des États-Unis. Les titres de la Société ne peuvent être offerts, vendus, revendus, transférés ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption applicable aux exigences d'enregistrement de la loi américaine sur les valeurs mobilières et en conformité avec toute loi sur les valeurs mobilières applicable de tout État ou juridiction des États-Unis. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Aucune information contenue dans ce communiqué de presse, ni aucune copie de ceci, ne peut, directement ou indirectement, être prise ou envoyée aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où une telle distribution, publication, mise à disposition ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui nécessiterait un enregistrement ou une licence dans ladite juridiction. Le non-respect de ces dispositions peut constituer une violation de la législation applicable aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction applicable. La diffusion de ce communiqué de presse ou sur le site Internet de la Société peut faire l'objet de restrictions légales et les personnes qui prennent connaissance et/ou reçoivent ces informations doivent s'informer de toute restriction légale applicable et doivent se conformer à ces restrictions.

En ce qui concerne chaque État membre de l'Espace économique européen (chacun étant un "État Membre Pertinent"), ce communiqué de presse s'adresse et est destiné uniquement (x) aux "investisseurs qualifiés" dans cet État Membre Pertinent, tel que défini à l'article 2 (e) du Règlement ((UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, telle que modifiée (le « Règlement Prospectus ») conformément à la dispense de prospectus prévue aux articles 1.4(a) et 1.5(a) du Règlement Prospectus, (y) moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre Pertinent, autres que des investisseurs qualifiés physiques, conformément à l'exemption de prospectus prévue à l'article 1.4(b) et 1.5(a) du Prospectus Règlement ou (z) des personnes morales autres que des "investisseurs qualifiés", pour un montant total d'au moins 100 000 EUR par investisseur conformément à l'exemption de prospectus prévue à l'article 1(4)(d) et 1.5(a) du Règlement Prospectus.

Au Royaume-Uni, ce communiqué de presse est uniquement adressé et destinées à, et tout investissement ou activité d'investissement auquel ces informations se rapportent n'est disponible que pour, et ne sera engagé qu'avec, "investisseurs qualifiés" tels que définis à l'article 2 (e) du Règlement sur les prospectus tel que modifié et transposé dans les lois du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) et de la loi de 2020 sur l'Union européenne (accord de retrait) (le « Règlement sur les prospectus du Royaume-Uni ») qui sont également (x) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements répondant à la définition des "professionnels de l'investissement" de l'article 19(5) de l'ordonnance de 2005 sur les services et marchés financiers de 2000 (promotion financière), telle que modifiée (l'Offre), ou (y) les "sociétés à valeur nette élevée, les associations non constituées en sociétés, etc. "au sens de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance, ou (z) sont des personnes à qui ces informations peuvent être légalement communiquées et qui peut légalement participer à l'offre (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme « Personnes Concernées »). Les personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées ne doivent prendre aucune mesure sur la base de cette annonce et ne doivent pas agir ou se fonder sur celle-ci.

En Suisse, ce communiqué de presse s'adresse et est uniquement destiné aux "clients professionnels" au sens de l'article 4 iuncto 36 de la loi suisse sur les services financiers ("Finanzdienstleistungsgesetz") du 15 juin 2018, telle que modifiée (« FINSA ») (ces personnes étant désignées comme "Clients professionnels"). L'offre est donc exemptée de l'obligation d'établir et de publier un prospectus en vertu de la FINSA et les valeurs mobilières ne seront pas admises à la négociation sur une plateforme de négociation suisse. La présente communication ne constitue pas un prospectus au sens de la FINSA et la Société n'établira pas un tel prospectus au vu de l'offre de titres à laquelle il est fait référence ici.

Dans d'autres juridictions sélectionnées, à certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels, conformément aux restrictions applicables.

D'une manière générale, toute personne qui souhaiterait obtenir l'accès à ce communiqué de presse doit s'assurer au préalable que cet accès ne constitue pas une violation de toute loi ou réglementation applicable. La Société ne peut être tenue pour responsable en cas de violation de ces restrictions par une quelconque personne.

Bien que la Société ait pris des mesures raisonnables pour s'assurer que les informations contenues dans ce communiqué de presse étaient exactes au moment de sa dernière révision, la Société n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilisation des informations contenues dans ce communiqué de presse, ni aucune responsabilité quant à leur mise à jour. Les informations figurant sur le site Web de la Société ou contenues dans ce communiqué de presse ne doivent pas être interprétées comme constituant une forme quelconque de conseil ou de recommandation, y compris, mais sans s'y limiter, des conseils en matière d'investissement, de fiscalité, de droit ou autres, et ne doivent pas servir de base à une quelconque décision ou action. En particulier, les résultats et développements réels peuvent différer de manière significative de toute prévision, déclaration prospective, opinion ou attente exprimée dans les informations suivantes ou sur le site Web de la société.

ABOUT MONTEA "SPACE FOR GROWTH"

Montea SA est une société immobilière réglementée publique de droit belge, spécialisée dans l'immobilier logistique en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. L'entreprise est un acteur de référence sur son marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. Montea crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Au 30/09/2022, le portefeuille immobilier représente une superficie totale de 1 857 023 m², répartie sur 92 sites. Montea SA est cotée depuis fin 2006 sur Euronext Brussels (MONT) et Paris (MONTP).

CONTACT PRESSE
Jo De Wolf | +32 53 82 62 62 | jo.dewolf@montea.com

POUR EN SAVOIR PLUS
www.montea.com